



**Date de mise en ligne de
l'acte : 10/ 02/2024**

MAIRIE DE MAZÈRES
CS 87073
Rue de l'Hôtel de Ville
09270 MAZÈRES

DÉCISION N°2024/008

LOCATION D'UNE MACHINE À AFFRANCHIR POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS

Vu les dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Vu la délibération 2014 5 5 du 16 avril 2014 complétée par délibération 2015 7 8 du 11 décembre 2015 donnant délégation du conseil municipal au maire et notamment son alinéa 5 portant délégation dans le domaine suivant :

« **5** – *De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans* »

Le Maire,

Décide :

1- de souscrire pour les services administratifs un contrat de location pour une machine à affranchir DM400c avec plateau intégré auprès de la société PITNEY BOWES située à la PLAINE SAINT-DENIS (93456), Immeuble Le Triangle, 9 rue Paul Lafargue.

Le présent contrat est conclu à compter du 9 mars 2023 pour une durée maximale de 5 ans maximale soit jusqu'au 8 mars 2028 pour un montant annuel de 1 135.00 € HT.

3- et de signer le contrat s'y rapportant.

Mazères, le 23 janvier 2024
Le Maire,
Louis MABOLTE

